

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

18 janvier 2022 – 14h00

Salle Gabriel Marty et en distanciel

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
A	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël				
A	BASSANO	Marie				
A	EGEA	Pierre				
A	GAILLET	Aurore			X	DIDIER KRAJESKI 14H00
A	JACQUINOT	Nathalie			X	NATHALIE JACQUINOT 14H00
A	KRAJESKI	Didier	X			
A	MANGEMATIN	Céline	X			
A	NICOD	Marc				
A	RASS-MASSON	Lukas				
A	TOUZEIL-DIVINA	Mathieu	X			
B	AKEMAKOU NJINGA	Nessan				
B	BLIN	Olivier			X	QUENTIN GUIGUET-SCHIELE 14H00
B	CASAMATTA	Nathalie			X	CELINE MANGEMATIN 14H00
B	FABRIES-LECEA	Eugénie				
B	GUIGNARD	Didier				
B	GUIGUET-SCHIELE	Quentin	X			
B	JEAN	Séverin				
B	DEVILLE	Sophie	X			
B	MIRABAIL	Solange			X	SOPHIE DEVILLE 14H00
B	THOMAT-RAYNAUD	Anne-Laure	X			EN LIGNE
BIATSS	BOUAICHE	Yasmine			X	CELINE MANGEMATIN 14H00
BIATSS	FROSSARD	Cécile			X	MATHIEU TOUZEIL-DIVINA 14H00
BIATSS	PORCARIO	Stéphanie			X	PASCAL GAUDILLERE 14H00

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
BOUGE TA FAC	SALLES Mathias	Titulaire	X				EN LIGNE
	PADILLA Hugo	Titulaire	X				
	GAU Adrien	Titulaire			X	HUGO PADILLA	
UNI	COUZINE-BONNIS-SASSI Coline	Titulaire	X				

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
UNI	GARCIA Léo	Titulaire			X	Coline COUZINE- BONNIS-SASSI	14H00
BOUGE TA FAC	MARTIN DI MICHELE Thomas	Titulaire	X		X	HUGO PADILLA	EN LIGNE 15H00
COMPROMIS TOULOUSAIN	LAGARRIGUE Clément	Titulaire					

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présen t	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
Conseil régional Occitanie	PELLEFIGUE Nadia	Titulaire					
Ecole des Avocats du Sud- Ouest Midi Pyrénées	FAUGERE François	Titulaire			X	SOPHIE DEVILLE	14H00
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	HANQUIEZ Pierre-Marie	Titulaire					
	CAPONY Christophe	Suppléant					
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	QUENTIN GUIGUET- SCHIELE	14H00
Tribunal Administratif de Toulouse	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant	X				EN LIGNE

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présen t	Excusé	Avaient donné Procuration	
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	BOULARD Jacques	Titulaire			X	DIDIER KRAJESKI
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal RIBES Emeline	Titulaire Suppléante	X			
Personnalité élue : TRIBUNAL DE COMMERCE	GRANEL Laurent	Titulaire				

INVITES	NOM	Prénom	Fonction
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique
Madame	FINKBEINER	Charlène	SCREI
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	FCV2A
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD
Madame	DJIBO	Hairaty	Étudiante
Madame	SANCHEZ	Zoé	Étudiante
Madame	COUREAU	Véronique	École du Notariat

Le conseil débute à 14h00.

Il est donné lecture des procurations.

Après les vœux pour cette nouvelle année 2022, Monsieur le doyen rappelle que c'est le dernier Conseil dans cette configuration et il remercie les membres de Conseil pour leur implication durant les 4 dernières années particulièrement chargées. Un renouvellement du Conseil aura lieu les 15 et 16 février, uniquement à distance (système Légavote) et sans procuration.

1. Adoption du Procès-verbal du Conseil de Faculté du : 23 novembre 2021

En l'absence d'observations, le compte-rendu est **adopté, en l'état, à l'unanimité.**

2. FCV2A : Création de formation pour la rentrée 2022-2023 (Mme Deville, M. Jean et M. Jazottes)

- Licence professionnelle mention Métiers du notariat, parcours comptable taxateur (Responsable : Sophie Deville) va être proposé à la rentrée prochaine.

Le projet est porté par la formation continue en partenariat avec l'INFN de Toulouse et avec le concours la chambre interdépartementale des notaires de la haute Garonne. La Faculté de droit a voulu développer l'offre de formation suite à la sélection des étudiants en Master 1. Cette formation sera un atout pour UT1, car seulement deux formations existent en France et les notaires ont des difficultés à recruter des comptables formés à la taxation des actes et aux spécificités des professions notariales. Cette Licence en alternance va relever de la mention métier du notariat qui intègre déjà la Licence professionnelle rédacteur d'actes dirigé par Madame Sarah Torricelli-Chrifi. Ces deux Licences auront des modalités communes puisqu'elles relèvent de l'alternance et de l'apprentissage et elles obéiront à des modalités de contrôle des connaissances qui sont similaires. La maquette sera découpée en deux semestres en compatibilité avec le rythme de l'alternance. Cette formation, relevant de l'apprentissage, fonctionnera sur son budget propre. Les capacités d'accueil correspondent à 20 étudiants. L'INFN intervient en tant que CFA.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- Master mention droit des affaires, parcours Juriste d'entreprise d'assurance (M1+M2)

C'est un projet mené avec la Maif sur de l'alternance, mais il est prévu d'accueillir d'autres étudiants ayant des contrats avec d'autres entreprises d'assurances. Il est proposé d'ouvrir ce diplôme à la rentrée 2022. Ce diplôme aura pour objectif de former des Juristes d'entreprise d'assurance ayant pour vocation de travailler dans des compagnies d'assurance, essentiellement en protection juridique et ils accompagneront des assurés qui auront des contentieux avec des tiers. Cela suppose une compétence élargie dans plusieurs domaines. La maquette est construite afin de donner la culture juridique suffisante leur permettant d'occuper ces fonctions. La Maif prendra la première année une quinzaine d'alternants et un complément pourra se faire avec d'autres entreprises d'assurance. Pas d'exclusivité avec le partenaire Maif. Les capacités d'accueil correspondent à 20 étudiants. Juriscampus intervient en tant que CFA.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- Master 2 Droit de la santé, Parcours Expertise Judiciaire en santé-spécialité Kinésithérapie (Responsable : Séverin Jean).

En formation continue, il existe déjà un DU d'expertise judiciaire pour des Experts-comptables. Ce domaine d'expertise va être développé à d'autres métiers. Cette spécialité va être rattachée au Master 2 droit de la santé ce qui va permettre le financement de cette formation. L'objectif pour les kinésithérapeutes, est de leur permettre de se présenter comme Experts et de pouvoir intervenir devant les juridictions.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Monsieur le doyen se réjouit de ces créations qui étendent notre offre de formation et favorisent l'insertion professionnelle de nos étudiants.

3. Pôle master Droit (Daniela Ferreira)

- Modification Mineure MCC M2 Droit public général pour 2021-2022.

Modification légère. Dans le Master 2 droit public général, les étudiants peuvent faire le choix de suivre un DU à la place du stage. Dans cette maquette, les DU concernés n'étaient pas identifiés. Il s'agit de les identifier clairement sur les modalités de contrôle des connaissances comme un bloc de compétence et ainsi les rendre éligibles au CPF (compte professionnel de formation). Les deux DU éligibles sont : le DU contentieux administratif et le DU juriste commande publique.

Ce point est adopté à l'unanimité.

4. SCREI : renouvellement d'accords (Mme Finkbeiner)

- Accord d'échange d'étudiants avec l'université de MEIJI (Japon)
- Accord d'échange d'étudiants avec l'université d'Osaka (Japon)

Il s'agit de mobilités d'échanges d'étudiants classiques. Les flux vers le Japon sont bien représentés. Attractivité des étudiants entrante et sortante. Le choix entre plusieurs universités japonaises est nécessaire.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5. SUIO-IP (Chloé TRICTIN)

- Renouvellement de la convention avec l'association EGEE

C'est une convention de renouvellement de la convention actuelle qui date de 2012. UT1 Capitole et EGEE organiseront conjointement, dans les masters de la Faculté de droit et Science Politique d'UT1 Capitole, des ateliers d'accompagnement vers l'emploi visant à préparer les étudiants à la recherche d'emploi, de stage et de contrats d'alternance. Les thèmes de ces ateliers seront choisis par le responsable de la formation, en concertation et avec l'accord d'EGEE. Le partenariat est animé par le SUIO-IP. La présente convention prend effet à compter du

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 18/01/2022

01/02/2022. Elle est renouvelable par période d'un an par tacite reconduction. Le coût de ces ateliers est de 250€.

Ce point est adopté à l'unanimité.

6. Demandes de financement

- Demande de subvention de 3000 € sur l'enveloppe du M2 droit de la propriété intellectuelle vers l'Association IP Alumni Toulouse (IPAT) pour la participation à des concours, et l'organisation des manifestations scientifiques sur les thèmes d'actualités de la matière...

Le financement est adopté à l'unanimité

- Demande de subvention de 1000 € sur l'enveloppe du M2 droit Notarial vers l'association M2 droit Notarial pour l'organisation d'un « after work » à destination principale des notaires et de tout juriste intéressé.

Le financement est adopté à l'unanimité

- Demande de subvention de 500€ pour le colloque de l'IDETCOM «40^{ème} anniversaire des lois de décentralisation » les 10 et 11 mars 2022.

0 contre, 2 abstentions. Ce point est adopté à la majorité

- Demande de subvention de 1000€ pour le colloque de l'IRDEIC « L'influence du populisme sur les changements constitutionnels. » les 17 et 18 mars 2022.

Le financement est adopté à l'unanimité

- Demande de subvention de 500€ pour le colloque du CDA « Nouveau statut de l'entrepreneur individuel » le 04 mars 2022.

Le financement est adopté à l'unanimité

- Demande de subvention de 4000€ pour l'European Student Orchestra festival pour faire venir les orchestres de toute l'Europe. Cet événement vise à promouvoir la culture dans l'enseignement supérieur et la cohésion européenne.

Le financement est adopté à l'unanimité

- Demande de subvention de 9000€ sur l'enveloppe du M2 Droit et numérique, IA vers l'Association Les Juristes du Numérique. Cours Ethique et IA, Université d'Ottawa, séminaire Art/Sciences et visite entreprises IA à Montréal.

Le financement est adopté à l'unanimité

7. Université de Toulouse

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 18/01/2022

Plusieurs dossiers se télescopent concernant la structuration du site universitaire Toulousain et la Faculté va être amenée à exprimer sa position relativement au dépôt du dossier PIA4 au plus tard le 1^{er} février. Deux projets ont été élaborés : l'un appelé TTU émanant de TSE avec ISAE et UPS, l'autre provenant de la COMUE appelé TIRIS. Même si c'est le CA de notre établissement qui est compétent, il est naturel que chaque composante exprime un avis préalable. Un Conseil de Faculté extraordinaire sera organisé sur cet objet unique le lundi 24 janvier (Zoom uniquement), alors qu'auront lieu également, durant cette semaine, plusieurs Conseils, assemblées générales, réunions au niveau de l'établissement de manière à élargir la concertation.

8. Questions diverses

- L'Institut Catholique de Lille

Les bases tarifaires de l'époque étaient assez faibles pour notre établissement, distinct de la convention avec l'Institut Catholique de Toulouse. Les droits d'inscription pour l'ICT sont identiques aux droits d'inscription à UT1 et concernant l'ICL les droits d'inscription sont de l'ordre de 50 €. Dans le cadre d'une renégociation, une augmentation sera envisagée et la réflexion est en cours.

L'offre de formation de l'ICL passe obligatoirement par les canaux de l'offre de formation d'UT1. Un cadre doit être établi avant la rentrée prochaine.

Au 1er mars, les maquettes seront étudiées.

Un projet pour la nouvelle Licence en compétences – ANR Prélude (Parcours Réussite Licence Universitaire à Développement Expérientiel) est soumis au vote. Le calendrier La Licence 1 a été traduit en Licence « pré-ludisée » dès l'année universitaire 2021-2022 ; la Licence 2 sera transformée pour 2022-2023 et la Licence 3 pour 2023-2024. Le cadre général est resté le même (nombre d'ECTS, semestrialisation...) mais l'arrêté a apporté de nombreuses innovations (renforcement de la personnalisation des parcours, création du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant, dispositifs d'accompagnement innovants...).

0 contre, une abstention. Ce point est adopté à la majorité.

- Questions de scolarité

LICENCE

Monsieur le doyen a évoqué plusieurs questions de scolarité dont la nécessité de remettre ensemble CM et TD dans les UE de Licence. On se heurte depuis la mise en œuvre graduellement de la Licence depuis 3 ans, d'une anomalie concernant les redoublants. S'il a validé le CM et s'il n'a pas validé le TD, il est obligé de valider le TD sinon il n'a pas les crédits qui vont avec.

Monsieur le doyen propose de faire un vote de principe sous la condition de la faisabilité technique.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Concernant le redoublement en Licence actuellement, il n'y a pas de limitation.

La nouvelle version de l'arrêté de Licence permet de limiter les redoublements en Licence donc Monsieur le doyen propose de limiter le redoublement à 2 (dans la même Licence) sauf dérogation du doyen, mais pas de plein droit et applicable au L1 à la rentrée prochaine. Sois 5 années pour 3 années sans compter les années de césure.

Compte tenu des observations faites par plusieurs élus étudiants, un groupe de travail va être mis en place.

Cette question sera traitée après réflexion, lors d'un prochain Conseil.

MASTERSUP

Il est nécessaire de reprendre le plan B pour la procédure de sélection en Master, compte tenu du fait que le MESRI a décidé de différer d'un an la mise en place de la plateforme nationale MasterSup. Monsieur le doyen fait partie du groupe de travail au niveau national. Il est en relation avec la conférence des doyens des Facultés de droit qui suit cette question. La prochaine réunion de cette conférence, qui aura lieu à Toulouse du 27 au 29 janvier, portera notamment sur ce sujet, ce qui nous permettra d'avoir plus d'informations. Le doyen réunira également rapidement les responsables de mentions de Master.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 19.